

Bonjour Monsieur,

Je me permets de vous écrire quelques mots dans votre registre suite à la découverte avec stupeur du nouveau projet de modification du PLU autour de la commune de GEISWILLER ZOEBERSDORF. Etant propriétaire avec mon épouse Mime et 131 et que d'après l'ancien plan de zonage d'octobre 2005 (en pièce jointe), on nous prive d'une partie de notre terrain actuellement en zone constructible à l'arrière de notre grange (92 vers 131) et d'autre part on nous déclasse une grande partie en zone de boue (dévalorisation de notre terrain). Selon les dires de mémoire de ma belle-mère, jamais aucune coulée de boue n'a envahi notre terrain, mais d'autres parties autour de notre village sont beaucoup plus vulnérables et non concerné concernant ce phénomène tout comme des zones inondables. Si nous ne voulons pas que nos enfants (enfants du village) ne puissent faire des projets de transformation de la grange avec une éventuelle extension de véranda / piscine ou autre à l'arrière, voir la construction d'une maison entre la grange et la salle des fêtes (parcelle 59 -- 130), je vous demande de prendre en considération ma demande et de revenir sur votre décision de délimitation de la zone de terrain constructible et de la zone de boue sur l'ancien zonage. Pensons à nos beaux villages si nous ne souhaitons pas leurs désertifications dans un futur proche.

Cordialement

Hochfelden

Le 12 octobre 2019

